



Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du vendredi 7 décembre 2018 à 19h00
à la Maison de commune - Chardonne

- Présidence** : M. Jean-Marc Ducret
- Présents** : 42 conseillers sur 48, Monsieur le Président compris
- Excusés** : Stefano **Bertolini**, Caroline **Jordan**, Jonas **Neyroud**,
Daniel **Prêtre**, Raymond **Pritchard**, Josef **Troxler**
- Absents** :

M. Jean-Marc Ducret, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête M. Fabrice Neyroud Syndic, Mme Leila Hondzo Secrétaire Municipale, Mme Florence Mouron Boursière, M. Sébastien Mercier Huissier et souhaite la bienvenue à M. le Sergent Hertzseisen de Police Riviera ainsi qu'à la presse.

Le Président prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers acceptent l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2018
Lettres et pétitions
 - Assermentation de M. Beat Ritschard en remplacement de M. Jean-Philippe Ryter (PLR)**
 - Préavis n° 03/2018-2019** relatif au budget 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - Préavis n° 04/2018-2019** relatif au budget 2019 du Fonds culturel Riviera
 - Préavis n° 05/2018-2019** sur le projet de budget communal pour 2019
 - Préavis n° 06/2018-2019** relatif à une demande de crédit de CHF 232'710.-- concernant l'achat d'un véhicule pour le service de voirie, en remplacement du véhicule Meili 1300, mis en circulation en 1995
 - Communications du Bureau du Conseil communal**
 - Communications de la Municipalité**
 - Propositions individuelles**
-

Le Président souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. **Monsieur Beat Ritschard** n'étant pas présent en ce début de séance, son assermentation se déroulera après les points des préavis.

De plus, un point 7a est ajouté à l'ordre du jour, le PLR ayant déposé une motion.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

Mis aux voix de l'acceptation de l'ordre du jour tel que modifié

Décide à l'unanimité

- l'ordre du jour tel que modifié

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 7 septembre 2018

Ce procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu.

Modification :

Monsieur Fabrice Neyroud revient sur les ralentisseurs au Chemin des Jardins. L'entreprise ayant procédé au marquage de ces derniers est Signal SA et non Traceroute.

Le PV est accepté à la majorité.

Lettres et pétitions :

Lecture de la lettre de démission **Mme Martine Berger** (CSP)

M. Yannik Vallotton est proposé pour remplacer **Mme Martine Berger** au sein de la commission des finances. Le changement est accepté à la majorité.

Le Président rappelle aux différents partis que lorsqu'ils n'ont plus de viennent-ensuite, le délai est de 5 semaines pour déposer les listes auprès du Greffe Municipal.

2. Ce point est reporté après les préavis

3. Préavis n° 03/2018-2019 relatif au budget 2019 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)

Les Conseillers ayant reçu le rapport de la Commission Intercommunale, seules les conclusions sont lues par **M. Baptiste Marmy**, délégué.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur le fond est close. Le Président passe à la votation :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis n° 03/2018-2019** du 15 octobre 2018 sur le budget 2019 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)

- VU** le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour

décide l'unanimité

- d'adopter le budget 2019 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)

4. Préavis n° 04/2018-2019 relatif au budget 2019 du Fonds culturel Riviera

Les conseillers ayant reçu le rapport de la Commission intercommunale, ledit rapport est lu par **M. Jean-David Pelot**, délégué.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU** le préavis n° 04/2018-2019 du 1^{er} octobre 2018 sur le budget 2019 du Fonds culturel Riviera

- VU** le rapport de la Commission Intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet qui a été portée à l'ordre du jour

**décide à la majorité
(48 voix pour, 0 contre, 1 abstention)**

- d'adopter le budget 2019 du Fonds culturel Riviera

M. Jean-David Pelot, souhaite qu'une commission ad hoc soit nommée ou que la Municipalité propose une utilisation judicieuse de la somme de CHF 1,50/hab versée en retour aux communes en faveur des initiatives locales.

Une communication à ce sujet a été rapportée via le Chardonneret. **M. Jean-Luc Ducret** indique que le montant est porté à l'actif du bilan annuel.

M. Jean-David Pelot revient sur son intervention. Son souhait étant qu'une proposition soit faite au Conseil communal pour qu'il puisse se prononcer sur l'attribution de ces fonds.

M. Jean-Luc Ducret prend note de cette demande. Une discussion aura lieu au sein de la Municipalité mais, à priori, afin qu'une proposition puisse être faite au Conseil communal, la nomination d'une commission ad hoc semble être une bonne initiative.

5. Préavis n° 05/2018-2019 sur le projet de budget communal pour 2019

Etant donné que ce point est important dans les décisions du Conseil communal, **le Président** prie le rapporteur de la commission des finances **Mme Anne Ducret** de procéder à la lecture de son rapport.

Mme Anne Ducret est remerciée pour la lecture de ce rapport, ainsi que les membres de cette commission.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, le Président ouvre la discussion sur le fond.

Compte no 1100/3659.00 dons, aides et subventions casuelles – Page 7

M. Grégory Stergiou propose d'amender le **préavis no 05/2018-2019** comme suit :

La modification du compte **1100/3659.00 dons, aides et subventions casuelles** du budget communal 2019 en augmentant le montant à **CHF 204'000.00** au lieu des **CHF 202'000.00** proposés et de ce fait, attribuer un montant supplémentaire de **CHF 2'000.00 à la FEDEVACO**.

Actuellement, un montant de CHF 1'000.00 leur est déjà alloué.

M. Grégory Stergiou rappelle ce qu'est la FEDEVACO soit une Association faitière des ONG vaudoises de développement. La FEDEVACO met son expertise au service des collectivités publiques depuis près de 30 ans. Son savoir-faire garantit une utilisation responsable des fonds publics consacrés à la coopération au développement. La FEDEVACO a concrétisé plusieurs actions grâce à l'appui des pouvoirs publics à savoir : favoriser l'accès à l'eau potable au Salvador, promouvoir l'agro-écologie au Benin ou agir face au changement climatique au Pérou.

**Mis aux voix de l'amendement est accepté à la majorité
(13 acceptations - 10 refus - 18 abstentions)**

Le Conseil communal

- Accepte d'amender le **préavis no 05/2018-2019** et modifie le compte no **1100/3659.00 dons, aides et subventions casuelles** du budget communal 2019 en augmentant le montant à **CHF 204'000.00** au lieu des **CHF 202'000.00** proposé et de ce fait, attribuer un montant supplémentaire de **CHF 2'000.00 à la FEDEVACO**.

Compte no 21004411.00 Part à l'impôt sur les gains immobiliers – Page 11

M. Philippe Mercier souhaite une explication sur le décroissement des revenus du compte 4411.00 « part à l'impôt sur les gains immobiliers » soit pour 2017 CHF 771'000 – 2018 CHF 650'000 – budgété pour 2019 CHF 400'000.

M. Jean-Luc Ducret répond que la Municipalité a calculé ce montant de CHF 400'000.00 en effectuant une moyenne des 11 dernières années. Selon lui, les impôts variables sont difficiles à calculer pour cette raison, cette méthode de calcul a été retenue pour le budget 2019 en tenant compte de la recommandation du Canton d'augmenter de 1%.

M. Philippe Mercier demande des compléments d'explications sur cette baisse significative.

M. Jean-Luc Ducret précise que l'année précédente l'étude servant de base n'était pas aussi spécifique. La dernière en date prend en compte la qualité et les tranches d'impôts des contribuables. Malgré les informations supplémentaires obtenues il est difficile de savoir si la méthode de calcul est juste ou erronée.

M. Jean-Philippe Jobé indique que la méthode de calcul de la moyenne pour des prévisions est applicable dans le cas où les chiffres varient à la hausse ou à la baisse sur une période donnée mais dans le cas d'une augmentation de 2 à 3% par année pendant 11 ans cette méthode indiquera un résultat erroné.

M. Jean-Luc Ducret présente une analyse suite à la remarque de la commission des finances sur la question de l'autofinancement. Il énumère les éléments de cette analyse, spécifiquement le cashflow de la commune avant amortissement, l'état des charges ainsi que les points d'incohérences soulevés par cette dernière. Il ajoute que les réformes de la RIE III, les impôts aléatoires et la péréquation financière dictée par le canton sont pour lui des facteurs déterminants. Il insiste sur le fait que la méthode de la moyenne est la seule possibilité pour

calculer le contre coup de la péréquation arrivant deux ans plus tard. La municipalité tient compte dans son budget des impôts aléatoires, de l'impact des impôts aléatoires des années précédentes sans maîtriser la base de calcul du canton sur la péréquation. Il ajoute que sur la commune il y a très peu de personnes morales en comparaison du nombre de personnes physiques et que le budget ne sera que très peu touché par la réforme de la RIE III par la réduction des impôts des sociétés ; il précise que l'impôt sur le capital des sociétés a été maintenu et que l'impôt sur le bénéfice sera taxé différemment. Cette différence n'étant pas significative selon lui. Concernant les impôts des personnes physiques, la municipalité a tenu compte dans le calcul des 1% d'augmentation conseillés par le Canton, de l'exercice précédent et des chiffres de l'administration Cantonale des impôts à fin septembre 2018.

M. Jean-Philippe Jobé déplore que la réponse de **M. Jean-Luc Ducret** comporte autant de facteurs économiques alors que son intervention concernait uniquement la méthode de calcul d'un chiffre précis lors des prévisions.

M. Jean-Luc Ducret expose une courbe représentant l'exercice de la commune ainsi qu'une autre montrant l'impact des impôts aléatoires. Il souligne que les charges effectives sont proches du budget.

M. Jean-Philippe Jobé insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de prévoir l'impact des impôts aléatoires mais de pouvoir déterminer précisément un chiffre pour chacun des impôts aléatoires et ainsi faire une analyse des impôts de succession, des gains immobiliers etc.

M. Philippe Mercier trouve aléatoire de budgéter CHF 400'000 au lieu CHF 650'000.

Compte no 21004411.01 Part à l'impôt sur les frontaliers - Page 12

M. Michel Turin remarque que nous avons reçu les impôts sur les frontaliers.

M. Jean-Luc Ducret lui répond qu'en effet le Canton a effectué le versement.

Compte no 4210.3185.03 Développement durable – Page 26

Mme Valérie Wirthner souhaite connaître l'utilisation des panneaux solaires achetés par la commune.

M. Jean-Luc Ducret explique que l'idée de départ de la Municipalité était de les placer sur le couvert de la Maison de commune afin qu'ils puissent couvrir la charge électrique de cette dernière, excepté la cave. Les travaux n'ont pas pu s'effectuer sur 2018 ne sachant pas ce qu'il va advenir de la place.

M. Valérie Wirthner remercie le **Municipal** pour sa réponse et s'étonne que cet achat ait été imputé sur le compte développement durable.

M. Jean-Luc Ducret prend note de la remarque car, en effet, ce montant aurait pu être inscrit dans les charges de la Maison de commune.

M. Jean-Philippe Jobé propose que ce genre d'investissement fasse l'objet d'un préavis afin qu'une commission puisse l'étudier.

Dans le cas des travaux sur la place de la Maison de commune et donc du couvert sur lequel devait être posé les panneaux solaires, **Mme Carine Neyroud** demande ce que va devenir cet investissement.

Selon le fournisseur, les panneaux solaires peuvent être déplacés. De ce fait, **M. Jean-Luc Ducret** souligne que cet investissement n'est pas forcément attribué pour la Maison de commune.

M. Jean-David Pelot précise qu'il s'agit de panneaux solaires photovoltaïques et non de panneaux solaires thermiques.

Comptes 4321 – 4330 – 4340 – 4350 – Véhicules – Page 31

M. Michel Turin déplore que la commission des finances n'ait pas accès à un carnet d'utilisation des véhicules lors de l'envoi du budget. En effet, sans cela, il est difficile de se rendre compte du bien-fondé des charges.

Mme Elise Neyroud répond que cette intervention a déjà eu lieu l'année passée et qu'un carnet d'utilisation sera, dorénavant, tenu pour chaque véhicule et transmis avec le prochain budget.

Compte 4340.3155.00 – Ford Ranger

Mme Elise Neyroud remercie la commission des finances pour leur rapport ainsi que pour la remarque concernant le Ford Ranger. En effet, la Cofin a relevé la somme élevée de frais de réparation de CHF 14'900.00 pour ce véhicule, soit à peu près la moitié du prix d'un véhicule neuf. **Mme la Municipale** ajoute qu'il s'agit là d'une estimation des frais de réparation. La remarque est prise en compte et lorsque le moment sera venu d'effectuer ces entretiens, la Municipalité se posera la question s'il est judicieux d'investir pour maintenir le véhicule en état.

L'accroissement des coûts d'entretien des véhicules communaux paraissent passablement élevés à **M. Michel Turin**. Afin d'éviter cette situation, il propose de remplacer plus rapidement les véhicules afin d'éviter des frais coûteux dû à l'âge et ainsi pouvoir réinvestir la valeur vénale dans de nouveaux véhicules.

M. Jean-David Pelot soumet l'idée de laisser le soin au Service des automobiles et de la navigation d'effectuer le diagnostic des coûts d'entretien lors du passage à l'expertise.

M. Jean-Luc Ducret s'excuse de ne pas avoir donné suffisamment d'informations quant à la question sur le compte Part à l'impôt sur les gains immobiliers à **M. Philippe Mercier** et lui transmet des données supplémentaires sur la base de calcul. **M. Philippe Mercier** le remercie.

A la suite de la suggestion de la commission des finances concernant le remplacement du Ford Ranger, **M. Philippe Mercier** demande à la Municipalité qu'elle est leur réponse.

Mme Elise Neyroud prend la parole et revient sur sa précédente intervention à ce sujet en indiquant que la remarque de la Cofin est pertinente et qu'en effet lorsque la Municipalité sera en possession des différentes offres sur les coûts d'entretien du Ford Ranger, cette dernière se posera la question si un changement de véhicule serait plus favorable.

Compte no 6500.3144.01 – Défense incendie – Entretien des bornes hydrantes - Page 40

Mme Valérie Wirthner demande à la Municipalité si des travaux sont encore à prévoir sur la conduite d'alimentation des bornes hydrantes au Chemin de la Baume. De plus, elle pose la question si les entreprises passant avec des gros camions et qui détériorent passablement le Chemin de la Baume et le Chemin de Paudille, ainsi que leurs souterrains, participeront aux frais liés aux travaux effectués par le SIGE pour réparer la fuite d'eau qui s'est produite un dimanche matin.

Concernant les bornes hydrantes, **Mme Elise Neyroud** indique que les travaux prévus seront faits sur l'année 2019. A sa connaissance, aucuns travaux au Chemin de la Baume ne sont envisagés en même temps que ceux pour les bornes hydrantes. **Mme la Municipale** se renseignera de l'état des canalisations auprès du BTI. Concernant la deuxième question de **Mme Valérie Wirthner**, **Mme la Municipale** explique qu'un état des routes est fait avant

et après un chantier afin qu'il y ait une participation de l'entreprise aux coûts liés aux dégâts occasionnés autour du chantier.

Mme Valérie Wirthner comprend, par cette réponse, que les coûts liés à la fuite d'eau seront à la charge de la commune.

Dans ce cas précis, **Mme Elise Neyroud** lui répond que si la fuite provient d'une canalisation privée les frais seront pris en charge par le propriétaire alors que s'il s'agit d'une fuite du réseau, les frais seront à la charge du SIGE.

Pour terminer, **Mme Valérie Wirthner** fait part de son étonnement quant aux différents camions qui ne respectent pas le tonnage indiqué sur les panneaux.

Investissements projetés : Rochers de Paudille – Page 59

Mme Valérie Wirthner constate que l'investissement est reporté : cela signifie-t-il qu'il n'y a pas de danger ?

M. Jean-Luc Ducret indique que les demandes de subventions pour le Chemin de Paudille ont été refusées. Un dossier regroupant le Chemin de Panessière et le Chemin de Paudille a été présenté afin que ce dernier ait un impact plus important auprès de la Confédération. Le dossier final a été envoyé au Canton et la Municipalité est dans l'attente d'une décision. Il souligne que les frais d'études seront subventionnés par la Confédération à hauteur d'environ 75% du montant.

M. Jürg Staub souhaite connaître si la commune de Chardonne rencontre des difficultés à encaisser certaines taxes.

M. Jean-Luc Ducret répond que la commune de Chardonne ne rencontre pas ce genre de problèmes et que les encaissements sont gérés par le Canton.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis n° 05/2018-2019** sur le projet de budget communal pour 2019

VU l'amendement proposé ci-dessus

OUI le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet qui a été porté à l'ordre du jour

décide à la majorité

- d'approuver le budget communal pour 2019 tel qu'amendé dont les totaux sont les suivants :

Revenus		CHF 15'954'482.55
Charges	CHF 16'915'896.55	
Amendement accepté	CHF 2'000.00	
Excédents de dépenses		CHF 963'414.00
Totaux égaux	CHF 16'917'896.55	CHF 16'917'896.55

6. **Préavis n° 06/2018-2019** relatif à une demande de crédit de CHF 232'710.00 concernant l'achat d'un véhicule pour le service de voirie, en remplacement du véhicule Meili 1300, mis en circulation en 1995

M. le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme Anne Ducret** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

M. le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Heinz Wernli** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Mme Elise Neyroud annonce que l'offre retenue est celle de l'entreprise Marcel Boschung AG pour le véhicule Pony P4.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **M. le Président** ouvre la discussion sur le fond.

M. Michel Turin demande si les outils du Meili 1300 seront compatibles avec le nouveau véhicule Pony P4.

Mme Elise Neyroud répond que la fraise à neige ainsi que la brosse de baillage seront adaptées sur le nouveau véhicule Pony P4. Elle précise que les agrégats achetés pour le Pony P3 sont compatibles avec le Pony P4.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis n° 06/2018-2019** relatif à une demande de crédit de CHF 232'710.– concernant l'achat d'un véhicule pour le service de voirie, en remplacement du véhicule Meili 1300, mis en circulation en 1995

OUI le rapport de la commission des finances

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

Décide la majorité

(39 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention)

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir un véhicule de type porte-outils, avec divers accessoires, pour le prix global de CHF 232'710.00.
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 232'710.00, à amortir partiellement par prélèvement d'un montant de CHF 40'000.00 sur la réserve portée au bilan sous no 9282.17 « Fonds de renouvellement véhicules et matériel de voirie », le solde de CHF 192'710.00 étant à amortir sur dix ans, sauf mieux.
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 232'710.00 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes.
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.

Retour sur le point numéro 2 - Assermentation de M. Beat Ritschard en remplacement de M. Jean-Philippe Ryter (PLR) :

M. Beat Ritschard prête le serment constitutionnel devant l'Assemblée.

Le Président lui souhaite la bienvenue au sein du législatif communal et le remercie de son intérêt pour la chose publique ; il lui remet le Règlement du Conseil communal ainsi que sa carte de légitimation.

7a. Motion projet grande-salle déposée par le PLR

Le Président prie **M. Jean-Philippe Mouron** de bien vouloir lire à l'assemblée la motion déposée :

Cette motion demande à la Municipalité :

- De créer une commission Municipale pour le projet de rénovation de la grande salle de Chardonne.
- De contacter et éventuellement inclure Les responsables des principales sociétés locales et autres utilisateurs de ces lieux.
- D'étudier les différentes possibilités d'agrandissements afin d'optimiser la surface de la parcelle.

**Mis aux voix de la motion est acceptée à la majorité
(35 acceptations - 0 refus - 6 abstentions)**

7. Communications du Bureau du Conseil communal

Dates séances du Conseil communal pour 2019

Mardi	2 avril 2019
Mardi	25 juin 2019
Vendredi	6 septembre 2019
Mardi	8 octobre 2019
Vendredi	6 décembre 2019

Envoi par email OJ et préavis du CC

M. le Président informe que la liste d'inscription pour recevoir les documents concernant le Conseil communal par poste est à nouveau disponible à la fin de cette séance.

Fête des vigneronns – 50 billets mis à disposition par la commune

Après une longue discussion au sein du bureau, la décision a été prise que les 50 billets pour la Fêtes des vigneronns du 8 août 2019 seront à disposition des Conseillers communaux. Une liste d'inscription se trouve sur le bureau de la secrétaire pour les personnes souhaitant un billet.

8. Communications de la Municipalité

M. Fabrice Neyroud, Syndic :

Pétition "Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny unis ?"

Le 22 novembre 2018, le comité pétitionnaire a remis aux municipalités du cercle de Corsier une pétition munie de 782 signatures de citoyens des quatre communes, dont 136 pour Chardonne

La pétition demande que les autorités communales de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny entreprennent une étude conjointe, quant aux avantages et inconvénients d'une fusion des 4 communes.

Ainsi, la Municipalité informera le Conseil communal sur la suite qu'elle entend y donner, au cours du 1^{er} semestre 2019

Zone réservée

Les deux amendements votés et acceptés par le conseil ont été validés par le SDT. La mise à l'enquête de ces amendements aura lieu en janvier 2019

M. Laurent Cossy, municipal

Comme vous le savez déjà **M. Laurent Cossy** a démissionné de son poste de municipal en raison des faits qui lui sont reprochés. A ce titre, une plainte pénale a été déposée à son encontre.

Greffé municipal

M. Nicolas Huguenin, âgé de 32 ans et domicilié à la Tour-de-Peilz est entré en fonction comme Secrétaire au Greffé Municipal au 1^{er} octobre 2018. Son temps d'essai arrivant à échéance à fin décembre, pour autant que son engagement soit confirmé, ce dernier sera présenté lors de la 1^{ère} séance du Conseil communal en 2019.

Bourse communale

Mme Marie-Line Blanc Baechler engagée en juillet 2016 a donné sa démission au poste d'aide-boursière à la bourse communale avec effet au 31 décembre 2018.

Bibliothèque

Mme Elodie Rairoux engagée au 1^{er} octobre 2018 comme aide-bibliothécaire mais également archiviste a donné son congé durant le temps d'essai, cette dernière ayant trouvé un poste avec un plus grand pourcentage.

Conciergerie

La Municipalité a dû prendre la décision de se séparer de son concierge **M. Philippe Berger** dans les délais prévus par son contrat mais en le libérant de son obligation de travailler avec effet immédiat. Cette décision a été prise en raison du fait que **M. Philippe Berger** a violé un engagement qu'il avait pris envers la Municipalité et qui a ainsi conduit à rompre le lien de confiance envers la Municipalité et son personnel après de nombreux avertissements.

Voirie

Monsieur José Guerreiro Figueira, âgé de 57 ans et domicilié à Corsier-sur-Vevey a été engagé en tant qu'ouvrier au service de la voirie. Il est entré en fonction le 3 décembre 2018.

Pour tous les postes vacants, le remplacement est en cours de procédure.

Mme Elise Neyroud

Rue du Village 5 – 7

L'installation du chantier de maçonnerie se terminera fin de cette année et les travaux pourront débuter mi-janvier.

Après avoir reçu plusieurs dossiers de candidatures, la Municipalité a choisi de travailler en collaboration avec Monsieur Philippe Fernand de Chardonne pour la reprise du commerce.

Au sujet de la mise à l'enquête complémentaire demandée pour la création d'un escalier extérieur, après discussions avec l'architecte ainsi que le nouvel exploitant, il est ressorti que les terrasses inférieures et supérieures perdraient de la superficie et qu'une à deux places de parc devraient être supprimées avec la pose de cet escalier.

De plus, ne les voyants pas arriver, le nouvel exploitant serait dans l'incapacité de gérer la venue des clients montant directement par l'escalier extérieur. De ce fait, la Municipalité a fait le choix de ne pas demander une mise à l'enquête pour cette installation.

La Municipalité a mis à l'enquête l'agrandissement de la terrasse supérieure à 2,50 mètres au lieu des 1,80 mètres prévu. **Mme la Municipale** expose les plans à l'assemblée.

Travaux Swisscom

Des travaux pour la mise en place de la fibre optique sont en cours. Mme la Municipale assure que les trous effectués seront goudronnés pour les fêtes de fin d'année.

Chantier Chemin de Baumaroché

Le chantier pour le chemin de Baumaroché est terminé, une ou deux retouches sont à prévoir en 2019.

Travaux Chemin de la Pérose et Chemin de l'Ecouralaz

Les travaux suivent leurs cours.

M. Gilbert Cavin

Préavis no 01/2018-2019 révision des statuts ARAS

Lors du dernier Conseil communal, **Mme Amélie Flückiger** s'interrogeait sur la suppression du dernier alinéa soit la possibilité de confier la réalisation de tâches à un CSR/CSI.

M. le Municipal explique que les communes ne peuvent pas déléguer cette tâche au Canton. En effet, c'est le Canton lui-même qui décide des tâches qui lui incombent.

9. Propositions individuelles

Traitement des vignes

Mme Zoé Philipona demande s'il est envisageable d'éliminer complètement les produits toxiques pour le traitement des vignes appartenant à la commune afin de passer au bio et ainsi garantir une agriculture véritablement durable pour les prochaines générations en préservant notre patrimoine.

M. Fabrice Neyroud répond, qu'à ce jour, aucune discussion n'a eu lieu pour un label bio sur la commune. Aujourd'hui, la commune travaille déjà en protection intégrée, ce qui implique un respect de l'environnement. Il tient à préciser en tant que professionnel de la branche que le bio comporte des risques élevés notamment avec les aléas de la météo. Est cité comme exemple, l'année 2016 et ses fortes précipitations. Dans le cas du bio, cette année-là aurait été fortement déficitaire pour la commune.

Fusion – article 24 Heures

M. Philippe Mercier revient sur l'intervention de **M. Fabrice Neyroud** concernant la fusion. Le 24 Heures du 24 novembre 2018 a relaté l'assemblée qui s'est déroulée afin de présenter la pétition par le comité de soutien de la fusion. Il se pose la question quant à la justesse des chiffres relayés dans le 24 Heures. En effet, le journaliste a écrit : « quelques 800 personnes ont apporté leur soutien au texte de la pétition lancée en mai par des citoyens du Cercle de

Corsier, soit 11,5% du corps électoral. » **M. Philippe Mercier** précise que pour Chardonne, 136 signatures ont été déposées, 119 provenaient de citoyens habitant Chardonne dont 105 ayant le droit de vote. Sur les 119 signatures de personnes habitant Chardonne, 105 citoyens ont le droit de vote. 105 citoyens participent au corps électoral. Soit une différence de 30 %. Est-ce le comité de soutien pour la fusion qui a transmis des chiffres erronés ?

M. Baptiste Marmy précise que le groupe n'est pas pro fusion mais qu'il s'agit d'un groupe de soutien qui souhaite étudier les avantages et inconvénients à une fusion des 4 communes. **M. Baptiste Marmy** a contrôlé le communiqué de presse et n'a pas trouvé les chiffres relayés dans le 24 Heures. Il lui semble que le calcul a dû être fait lors de la rédaction de l'article.

Boulangerie – changement architecte

A propos de la boulangerie, **M. Philippe Mercier** regrette que la Municipalité n'ait pas tenu informés les Conseillers communaux du changement d'architecte lors de la séance au Chalet Butticaz. De plus, il revient sur les dires de **Mme la Municipale** indiquant que le futur tenancier émettait des vœux quant à la pose d'un escalier. Il précise que le tenancier peut changer en tout temps mais que le bâtiment restera au même endroit. Ce n'est donc pas au futur exploitant de décider de l'infrastructure du bâtiment.

Mme Elise Neyroud répond que le changement d'architecte n'a pas eu d'impact sur le retard du chantier. Comme expliqué lors du précédent Conseil, le permis de construire a été délivré tardivement.

Mme la Municipale souligne que la décision de ne pas poser un escalier a été prise par la Municipalité et non un vœu émis par l'exploitant. En effet, le souhait de la Municipalité est d'agrandir la terrasse et de ne pas perdre des places de parc. Effectivement, le futur exploitant a été inclus dans le projet et a été dans le sens de la décision Municipale.

Changement lieu - promotions

Depuis que les 4 communes sont réunies pour les écoles, la cérémonie des promotions avait lieu au temple de Corsier. **M. Philippe Mercier** déplore la décision de changer ce lieu pour une grande salle.

M. Gilbert Cavin répond concernant le changement du lieu pour les promotions. La décision a été prise dans le cadre d'un Conseil d'établissements et principalement pour des raisons de commodités.

Votations – affichage fin heure

Concernant les votations, **M. Philippe Mercier** souhaite que l'heure de fin de ces dernières soit affichée sur la boîte prévue à cet effet.

Retour intervention traitement des vignes

Mme Emmanuelle Besson-Verdan revient sur la courageuse intervention de **Mme Zoé Philippona**. Ce qui se joue dans la transition énergétique c'est pour elle la transition écologique. La pression risque d'être de plus en plus forte pour cette transition. Elle propose une transition douce à l'image de la commune Pully qui décide de passer à 20% en bio.

A la connaissance de **M. Fabrice Neyroud** une exploitation viticole ne peut pas passer partiellement en bio.

M. Jean-Paul Forestier responsable des traitements par hélicoptère, rappelle que depuis trois ans les traitements par voies aériennes sont effectués sans produits chimiques ce que peut se rapprocher d'une démarche bio.

Proposition bureau architecte pour la commune

M. Jean-David Pelot constate que chaque année le budget du BTI est en augmentation. Avec un montant de CHF 416'730.00 de répartition intercommunale pour Chardonne, **M. Jean-David Pelot**, soulève la question s'il n'est pas nécessaire que la commune engage leur propre personnel, à savoir un architecte et une secrétaire.

M. Fabrice Neyroud lui répond que la commune est liée par une convention avec le BTI jusqu'en juin 2021. **M. Le Syndic** prend note de cette remarque et une discussion se fera au sein de la Municipalité en temps voulu.

Surplus raisin

Suite aux problèmes liés au surplus de raisin de la vigne communale, **M. Michel Turin** demande s'il est par exemple possible de le distribuer aux élèves de Ondine afin qu'il ne soit pas gâché. Sa préoccupation est ainsi d'éviter le gaspillage.

M. Fabrice Neyroud comprend très bien sa requête mais souligne qu'il s'agit de 2'000 kilos répartis sur les trois hectares du vignoble communal sur la totalité des 120 hectares que comptent la commune. Quelques actions isolées sont possibles tout en sachant que l'actuelle loi sur les quotas ne permet pas d'éviter ce gaspillage.

M. Michel Turin s'interroge sur la possibilité d'autoriser la population à accéder aux parcelles afin d'en récolter le surplus.

M. Jean-Philippe Mouron indique que l'idée est dans la théorie excellente mais difficilement applicable dans la pratique. Le risque de déprédations lui semble trop élevé.

Remerciements

M. Jean-David Pelot remercie la Municipalité pour sa transparence, sa communication rapide ainsi que pour l'initiative des billets de la fête des vigneron.

Directive bâtiments communaux exemplaires – poteaux réfléchissants

Mme Amélie Flückiger constate avec satisfaction que la Municipalité a adopté une directive pour des bâtiments communaux exemplaires. D'autre part, elle souhaite savoir ce qu'il est advenu des poteaux réfléchissants au Chemin des Roches.

M. Gilbert Cavin répond que le projet de départ était d'enlever ces poteaux durant l'hiver. Un projet plus conséquent, pour réduire la vitesse, a été validé en Municipalité sur la partie du bas du Chemin des Roches. L'évaluation des mesures de vitesse se fera durant les beaux jours.

Affectation Village 5-7

M. Jean-Paul Forestier demande à connaître l'affectation du bâtiment du Village 5-7.

Mme Elise Neyroud répond qu'il s'agira d'un Café-Restaurant.

La parole n'étant plus demandée, **M. Jean-Marc Ducret** clôt les débats à 21h02 en adressant ses vœux à l'Assemblée.

Les Conseillers se déplacent ensuite à la grande salle pour partager le traditionnel repas de fin d'année.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président

La Secrétaire

Jean-Marc Ducret

Noémie Grisiger

